

FORMULAIRE D’EVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

CRITERE D’EVALUATION

Etape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, Formulaire P11 et Notice Personnelle, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	70%
2. Evaluation Technique	A. EDUCATION	10	
	Diplôme de 1 ^{er} cycle (Licence) ou plus 10 points Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence .		
	B. EXPERIENCE GENERALE	15	
	Expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat et gestion des PME 10 ans et plus 15 points 7 à 9 ans 10 points 5 à 6 ans 7 points		
	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	20	
	Expérience dans la réalisation ou la conduite de consultations liées aux renforcements de capacité sur l'entrepreneuriat et gestion PME en zone rurale Deux (2) 8 points Un (1) seul 5 points		
	Expérience dans la réalisation ou la conduite de consultations liées aux renforcements de capacité OCB ruraux Deux (2) 5 points Un (1) seul 3 points		
	Expérience dans la réalisation ou la conduite de consultations liées renforcement de capacité association femme rurale Deux (2) 7 points Un (1) seul 5 points		
	D. COMPREHENSION DE LA MISSION & COMPETENCECS	25	

3. Evaluation Financière	Adéquation de la méthodologie proposée et cohérence du chronogramme 8 points Compétences en gestion axée sur les résultats 7 points Compétences en renforcement de capacité 5 points Compréhension avérée des questions liées au genre ... 5 points		30%
	POINT MAXIMAL DE L'EVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)	70	
	PROPOSITION FINANCIERE	30	
	CRITERE D'EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante : $P = \gamma (\mu/z)$ Où : p = Notation de la proposition financière évaluée γ = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée		